

“ Une aide apportée par la Ville d'Haubourdin
POUR LE PASSAGE DU STAGE DE BASE ”



VOTRE PASSEPORT BAFA

EN 3 ÉTAPES



RETIRER LE DOSSIER au Point Information Jeunesse
de la Ville d'Haubourdin (*Espace Jeunes - 47, rue Rouget de Lisle*)



REEMPLIR ET SIGNER LE PASSEPORT en n'oubliant pas de
renseigner chaque partie et notamment :

- L'autorisation parentale pour les mineurs
- L'attestation référent PIJ
- L'attestation de participation à la journée d'observation

EN JOIGNANT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- Une copie de la pièce d'identité du demandeur
- Facture acquittée de l'organisme de formation
- RIB
- Attestation de passage de la formation générale
- Justificatif de domicile



DÉPOSER LE DOSSIER COMPLET
au Point Information Jeunesse (PIJ)

La partie ci-dessous est réservée à l'administration

Dossier n° : Date d'arrivée :

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Nom de l'organisme de formation :

Coût d'inscription :

Date de la commission d'attribution :

Décision :

Montant accordé pour la bourse :

Commentaires :



MA SITUATION



Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Mail :

Tél :

Situation Sociale :

CONDITION DE LOGEMENT

- Autonome Chez les parents /famille Foyer
 Autres :

RESSOURCES FINANCIÈRES

- Familiales Personnelles
 Autres :

SITUATION SCOLAIRE

- Lycéen Étudiant N'est plus scolarisé
 Niveau d'études :

SITUATION PROFESSIONNELLE (hors scolarité)

- Salarié depuis : / / Quel type d'emploi :
 Demandeur emploi
 Apprentissage
 Formation



MOTIF DE LA DEMANDE

Expliquez en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le Bafa :

.....

.....

.....

.....



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 Conditions d'admission

- Être Haubourdinois
- Être âgé entre 16 et 25 ans révolus

ARTICLE 2 Dossier et pièces justificatives

Le dossier est à retirer au Point Information Jeunesse et à remettre complété au même service. Il comporte les attestations et pièces justificatives nécessaires à son instruction :

- Une copie de la pièce d'identité du demandeur
- Facture acquittée de l'organisme de formation
- RIB
- Attestation de passage de la formation générale
- Justificatif de domicile

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ.

ARTICLE 3 Engagement

Le demandeur doit avoir effectué une journée d'observation dans un accueil de loisirs du Centre Social d'Haubourdin. Il doit effectuer une action collective, en lien avec l'Espace Jeunes, à mettre en place avant le stage pratique et à déterminer avec l'équipe d'animation. Le stage pratique doit avoir lieu dans une structure de la commune (Centre Social d'Haubourdin ou accueils collectifs de mineurs de la Ville), l'attestation de votre passage en formation vous sera également demandée.

ARTICLE 4 Responsabilité

La municipalité d'Haubourdin est organisatrice de l'opération, mais en aucun cas du projet du jeune. Elle ne pourra donc être tenue responsable en cas de difficultés, accidents rencontrés par le demandeur au cours de la réalisation de son projet. L'entière responsabilité repose sur le jeune majeur ou sur les

parents du jeune mineur seuls juges de la capacité de leur enfant à réaliser le projet.

Les parents des jeunes mineurs devront obligatoirement signer le dossier et dégager ainsi la municipalité d'Haubourdin de toute responsabilité. Néanmoins, en cas de problème ou de difficulté, le jeune pourra contacter le Point Information Jeunesse.

ARTICLE 5 Attribution des bourses

La commission d'attribution se réunit deux fois par an. Elle est composée des membres de la commission jeunesse. Le secrétariat de séance est assuré par le Pôle Éducatif.

Les candidats se voient notifier la décision par la commission d'attribution.

ARTICLE 6 Montant du passeport

La prise en charge par le passeport BAFA se limite à une participation au financement du stage de base BAFA.

Le passeport BAFA prévoit l'attribution d'une bourse financée à 50 % du coût plafonné à 300€.

ARTICLE 7 Modalités

Les bourses seront attribuées dans la limite des crédits disponibles selon l'avis du jury.

Elles sont versées sur présentation de la facture acquittée fournie par l'organisme de formation.

Le courrier de notification de la décision précisera les modalités de versement de la bourse.

ARTICLE 8 Respect du règlement

En cas de non-respect du présent règlement, la commission d'attribution pourra prononcer le retrait de la bourse octroyée et demander son remboursement si elle a été versée.

Je soussigné :

m'engage à respecter ce règlement.

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :



ATTESTATIONS À REMPLIR

ATTESTATION PARENTALE POUR LES MINEURS

M, Mme :

tél :

autorisons notre enfant :

à solliciter le passeport BAFA et à ce titre à :

- Participer à la journée d'observation au Centre social Le Parc
- Effectuer une animation collective à l'Espace Jeunes dans les 6 mois suivant l'obtention de la bourse
- Effectuer son stage pratique dans une structure d'Accueil de loisirs de la commune

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement de l'opération et nous dégageons la municipalité d'Haubourdin de toutes responsabilités relatives à la réalisation du projet.

Date / /

Signature(s) :

ATTESTATION PARTICIPATION À LA JOURNÉE D'OBSERVATION

Je soussigné(e) M, Mme :

en qualité de :

certifie avoir accueilli le candidat

Nom :

Prénom :

Pour une journée d'observation du métier d'animateur.

Commentaire :

.....
.....

Cachet de l'organisme :

Signature :

ATTESTATION DU RÉFÉRENT P.I.J.

Je soussigné(e) M, Mme :

en qualité de :

certifie avoir accueilli le candidat

Nom :

Prénom :

Pour un échange autour de son projet.

Commentaire :

.....
.....

Réalisation de l'action collective avec l'Espace Jeunes

Commentaire :

.....
.....

Attestation de passage en formation générale

Cachet de l'organisme :

Signature :



ESPACE JEUNES
VILLE D'HAUBOURDIN
47 rue Rouget de Lisle
espacejeunes@haubourdin.fr